

Appel à candidatures

Comité wallon d'experts sur le climat

Description de la fonction

Afin d'assister au mieux le Gouvernement dans sa prise de décision, le décret « neutralité carbone » prévoit, dans son chapitre 4, la création d'un Comité d'experts. Le Comité des experts sur le climat a pour missions de formuler des propositions ou des avis :

1. Dans le cadre de l'élaboration du projet de plan Air Climat Energie ou de leur mise à jour, sur l'adaptation des politiques et mesures ou l'adoption de nouvelles politiques et mesures et leur adéquation avec les objectifs du présent décret ;
2. Dans le cadre de l'évaluation du plan Air Climat Energie, sur l'évaluation de politiques et mesures existantes, à la demande du Gouvernement ;
3. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan Air Climat Energie, sur la mise en œuvre concrète de politiques et mesures, à la demande du Gouvernement ;
4. Dans le cadre de l'état des lieux annuel du changement climatique visé par le Décret ;
5. Concernant une thématique particulière relative au changement climatique ou à la politique climatique à la demande du Gouvernement ;
6. Dans le cadre de la fixation des objectifs annuels intermédiaires visés par le Décret.

Profils recherchés

Ce Comité est composé de sept membres. Les membres sont choisis parmi des personnalités qui offrent toutes garanties d'indépendance et de compétence dans une matière en relation directe avec les missions du Comité des experts sur le climat. Le Comité des experts sur le climat est composé de manière à disposer d'une expertise dans les domaines de :

1. La science du changement climatique ;
2. Les politiques climatiques ;
3. L'énergie ;
4. L'économie et la compétitivité ;
5. Les entreprises, la recherche, l'innovation et les technologies ;
6. Les finances des politiques publiques ;
7. Les enjeux sociaux, la sociologie et la psychologie du changement.

Comment postuler valablement ?

Les modalités de désignation des membres du Comité des experts sont fixées par un Arrêté du Gouvernement wallon¹.

¹ <https://wallex.wallonie.be/eli/arrete/2021/05/27/2021202806/2026/05/01>

Les candidats intéressés sont invités à communiquer leur candidature à l'Agence accompagnée des éléments suivants :

1. D'un curriculum vitae détaillé précisant la ou les expertises qu'ils souhaitent mettre en valeur dans le cadre de l'appel à candidatures ;
2. D'une liste des publications appropriées ou de récompenses ;
3. De tous les autres documents qu'ils jugent nécessaires pour démontrer leur expertise ;
4. D'une déclaration sur l'honneur certifiant l'absence de conflits d'intérêt, actuels ou potentiels, en lien avec les domaines dans lesquels le Comité est appelé à apporter son expertise et rendre des avis ;
5. D'une lettre de motivation.

Pour faire partie de ce comité, les candidats doivent présenter au minimum une expérience de 5 ans au niveau belge dans un ou plusieurs des domaines d'expertise cités.

Les candidats ont un mois pour poser leur candidature, c'est-à-dire avant le **15 juin 2026**.

- soit par mail à l'adresse suivante : stephane.cools@spw.wallonie.be et marie.schippers@spw.wallonie.be
- soit par courrier à l'adresse suivante :

Agence wallonne de l'Air et du Climat
M. Stéphane COOLS
Président a.i.
1^{er} étage
Avenue Prince de Liège, 7 bte 2
5100 JAMBES

Conditions d'engagement et de rémunération

Un jury composé de représentants de l'administration sera chargé de la sélection des candidats et établira une liste des candidats non éligibles ainsi qu'un classement motivé des candidatures éligibles sur base des dossiers de candidatures.

Chaque membre du Comité des experts bénéficie d'une indemnité forfaitaire de cent euros par réunion, en présentiel ou en distanciel, avec un maximum annuel de mille euros. Le Président du Comité des experts bénéficie d'une indemnité forfaitaire de cent cinquante euros par réunion, en présentiel ou en distanciel, avec un maximum annuel de mille cinq cents euros.

Informations complémentaires

Si vous avez des questions à propos de la procédure de sélection, la fonction de membre du comité d'experts, etc. vous pouvez contacter :

- Marie Schippers via email : marie.schippers@spw.wallonie.be